



Le Sgen-CFDT Alsace a déposé une alerte sociale le 14 décembre 2021.

Nous avons été reçus hier, jeudi 16 décembre 2021, par Nicolas Feld-Grooten, IA du 68, Philippe Venck, IA adjoint, et Jackie Luigi, secrétaire général.

Nous avons rappelé le contexte : une crise sanitaire qui s'inscrit dans la durée, des personnels qui sont à bout. Les congés de fin d'année arrivent au bon moment mais tout ne sera pas résolu le 3 janvier 2022. Nous sommes sur un temps long, une crise qui dure, et qui nécessitent d'adopter un fonctionnement de crise, de prévoir et d'agir pour préserver la santé et les conditions de travail des collègues. Il faut accepter de revoir les priorités du département, et d'abandonner ou suspendre certaines choses.

Nous avons revendiqué :

- du temps
- des outils de gestion de crise
- une communication à tous les agents
- un cadre clair
- de la confiance

Nous avons obtenu :

- **Animations pédagogiques** : l'IA ne souhaite pas les suspendre pour l'instant, par contre il a accepté que les collègues puissent **faire le choix d'y renoncer** (en formulant une demande d'autorisation d'absence, aucune retenue sur salaire ne sera effectuée).
- **Présentiel/distanciel** : il ne peut pas être demandé aux enseignants d'assurer à la fois le présentiel et le distanciel. Seul le cadre du droit commun subsiste : avant crise, tout un chacun prévoyait un plan de continuité pédagogique avec des "pochettes toutes prêtes" en cas d'absence, le cadre restant le même en temps de pandémie.
- **Brassage** : **aucun brassage n'est autorisé en niveau 3**, le cadre est clair. En cas de difficulté, contacter l'IEN, le/la référent.e directeurs, la cellule covid (qui vient d'être réactivée) ainsi que le Sgen-CFDT Alsace.
- **Communication** : une information régulière sera mise en place à destination de tous les enseignant.e.s du département et non plus via les directrices et directeurs d'école qui ont bien d'autres choses à gérer que de transférer des mails...

Nous avons aussi rappelé que nous resterons vigilants et nous nous réservons le droit de demander à nouveau une audience en janvier si nécessaire.